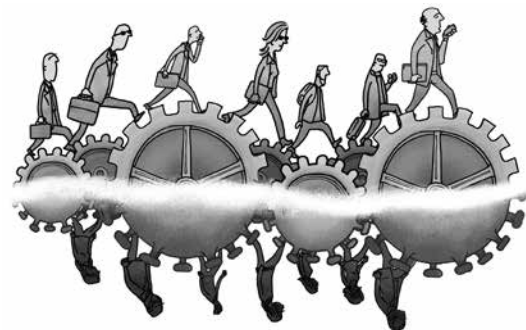


Dossier



Quels impacts de la crise sur le marché du travail?

Comme d'autres pans de la société, la crise du coronavirus a affecté le marché du travail. Plusieurs indicateurs, tels que le taux d'emploi ou le taux de chômage, permettent d'évaluer cet impact dans le temps. Le marché du travail semble avoir été relativement épargné en 2020 si l'on considère la population dans son ensemble¹, notamment grâce aux mesures de soutien d'une ampleur inédite (chômage temporaire, droit passerelle, moratoire sur les faillites, reports de crédit, primes, etc.) et à la création de nouvelles entreprises. Les mesures publiques ont creusé le déficit public, mais ont permis de limiter la répercussion sur le pouvoir d'achat des consommateurs et sur le risque de faillites des entreprises, ainsi que de préserver, dans une certaine mesure, le taux d'emploi.

Les impacts de la crise sur le marché du travail sont multiples et asymétriques. Une fois de plus, les secteurs d'activités ont été touchés de manière très différente. Le recul du chiffre d'affaires des entreprises de certains secteurs a entraîné des licenciements et une légère hausse du taux de chômage², de 5,4% en 2019 à 5,8% en 2020 et à 6,7% en 2021, selon une enquête Statbel qui s'appuie sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT) 2020³.

Nos responsables se félicitent de ce taux de chômage, qui était non seulement déjà historiquement bas et qui a pu être remarquablement épargné par la crise, notamment grâce à la mise en place de mesures de soutien d'une ampleur exceptionnelle. Tout comme le nombre de faillites, les pertes d'emploi ont été limitées grâce au recours massif au chômage temporaire, au droit passerelle, aux possibilités de télétravail ou de réduction de temps de travail⁴.

Toutefois, il s'agit de solutions à court terme: les prédictions pour le futur sont moins optimistes. La Commission européenne a anticipé un taux de chômage belge de 6,8% fin 2021 après la levée des mesures de soutien. Or, selon les statistiques de Statbel, le taux de chômage avait déjà dépassé les 7% en janvier 2021. Le Bureau fédéral du plan prévoit pour sa part un retour au taux initial seulement en 2025⁵.

Les groupes les plus touchés par le chômage

Certains groupes de la population étaient déjà plus à risque d'être exclus du marché du travail avant la crise. En 2018, le SPF Économie alertait⁶ sur le fossé grandissant entre les personnes peu qualifiées et celles hautement qualifiées. Les premiers connaissent un taux d'emploi nettement inférieur et un risque de pauvreté plus élevé que les seconds.

L'enquête Statbel sur les forces de travail en 2020⁷ montre que le chômage a d'abord touché ceux qui avaient une situation professionnelle instable: les emplois temporaires, à temps partiel⁸, au faible niveau de qualification. D'autres

résultats de l'enquête sont moins intuitifs, comme le fait que le nombre de chômeurs ait également significativement augmenté parmi les travailleurs hautement qualifiés (+13,8% entre 2019 et 2020).

Le chômage temporaire et les secteurs touchés

Le recours au chômage temporaire a connu un pic inédit à partir de mars 2020, qui s'est depuis lors atténué. Le groupe de travail Social Impact Covid-19⁹ souligne la surreprésentation dans le chômage temporaire de personnes présentant un profil socio-économique moins favorable: les jeunes, les personnes peu qualifiées, les salaires faibles ou moyens, les personnes de nationalité étrangère, les isolés, etc. Les travailleurs à bas et moyens salaires en constituent la majorité écrasante.

Ce sont bien entendu les secteurs dont les activités ont été limitées en 2020 qui sont les principaux concernés, tels que l'horeca et le secteur des «arts, spectacles et activités récréatives». Le Forem complète cette liste¹⁰ par l'industrie manufacturière, le commerce, la construction et les services de soutien aux entreprises.

Des créations d'emploi, des métiers en pénurie

Face aux emplois perdus, les statistiques du Bureau fédéral du plan indiquent une augmentation des créations d'entreprises en 2020 par rapport à 2019¹¹ et, du coup, de nouvelles perspectives d'emploi¹¹. Bien que le nombre d'emplois disponibles soit toujours inférieur à celui d'avant la pandémie¹³, la crise a aussi provoqué de nouvelles opportunités.

Trois éléments ont favorisé l'émergence de nouvelles entreprises: l'apparition de nouveaux marchés et de nouveaux besoins et un marché du travail plus difficile d'accès pour les salariés¹⁴. Ces conditions poussent les citoyens à créer leur propre emploi¹⁵. Statbel a d'ailleurs recensé une augmentation du nombre d'indépendants entre 2019 et 2020 (+2,9%).

Comme d'autres pans de la société, la crise du coronavirus a affecté le marché du travail. Plusieurs indicateurs, tels que le taux d'emploi ou le taux de chômage, permettent d'évaluer cet impact dans le temps. Le marché du travail semble avoir été relativement épargné en 2020 si l'on considère la population dans son ensemble¹⁶, notamment grâce aux mesures de soutien d'une ampleur inédite (chômage temporaire, droit passerelle, moratoire sur les faillites, reports de crédit, primes, etc.) et à la création de nouvelles entreprises. Les mesures publiques ont creusé le déficit public, mais ont permis de limiter la répercussion sur le pouvoir d'achat des consommateurs et sur le risque de faillites des entreprises, ainsi que de préserver, dans une certaine mesure, le taux d'emploi.

Selon les statistiques du Forem¹⁷, les offres d'emploi sont en augmentation en Wallonie dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'action sociale et celui de l'administration publique. De nombreux postes vacants peinent à trouver des candidats qualifiés. On observe en effet une pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs. Plus de deux tiers des entreprises interrogées lors de la dernière enquête de l'ERMG expriment des difficultés à recruter¹⁸, toutes régions confondues. Le recrutement est particulièrement ardu dans le secteur de l'horeca, premier secteur frappé par le phénomène de mobilité intersectorielle. Une interruption d'activité de plusieurs mois combinée à une date de réouverture sans cesse reportée a poussé les travailleurs de l'horeca à la réorientation professionnelle.

Quelles stratégies adopter pour protéger l'emploi?

Le Conseil supérieur de l'emploi (CSE)¹⁹ rappelle que ce ne sont pas les emplois dans l'absolu qu'il faut chercher à protéger: la disparition de certains emplois au profit de nouveaux en fonction de l'évolution des besoins et des technologies disponibles est un phénomène naturel. Ce que le CSE recommande, c'est de veiller à ce que l'offre

et la demande d'emploi s'alignent, en mettant en place des politiques ambitieuses visant l'insertion des personnes «déconnectées» du marché du travail.

Concrètement, il s'agit:

- de favoriser les réorientations professionnelles. Par exemple, réorienter des personnes ayant perdu un emploi dans un secteur sévèrement impacté par la crise vers des secteurs en pénurie;
- d'investir dans la formation continue, pour que les compétences des demandeurs d'emploi soient en adéquation avec ce que les employeurs recherchent actuellement;
- de développer l'offre de formations professionnalisantes, en les destinant en particulier aux bénéficiaires du revenu d'intégration ou à des personnes sans occupation depuis plus d'un an²⁰;
- de simplifier l'accès à ces formations: certains militent pour une augmentation des allocations de formation de 2 à 4 euros de l'heure²¹;
- de lutter contre les discriminations à l'embauche. La question de l'imposition de quotas de diversité fait en effet débat;
- de donner les moyens financiers et humains nécessaires au développement des «cellules d'aide à l'emploi».

Le CSE rappelle également l'importance de l'investissement privé, vecteur de créations de valeur et d'emploi²². Or le recul du chiffre d'affaires des entreprises belges depuis le début de la crise et la chute des investissements qui en a découlé ne vont pas dans le sens de la création d'emplois recherchée. Les aides économiques allouées aux entreprises ont été un soutien indispensable pour nombre d'entre elles. À l'avenir, il faudra veiller à ce que les aides publiques (telles que les subsides premier emploi) soient dirigées en priorité vers les entreprises solvables et porteuses de perspectives économiques. À long terme, les investissements consacrés à l'aide à

Quid du travail au noir?

Outre nos activités économiques «formelles» qui ont tourné au ralenti, notre pays connaît également une économie dite souterraine. La Belgique serait même championne d'Europe de l'Ouest en la matière. De par sa nature, le travail au noir est difficilement quantifiable. En 2017, la BNB estimait l'économie souterraine à environ 4% du PIB²⁸. Selon le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, les principaux secteurs d'activité concernés sont ceux de la construction, du commerce de détail et de l'horeca²⁹.

Le fonctionnement de ces activités économiques a été bouleversé par les mesures de confinement. D'une part, les conséquences sociales et économiques découlant de l'arrêt d'activités non déclarées ont été particulièrement dramatiques pour ceux dont il s'agissait de la seule source de revenus, et qui n'avaient aucune possibilité de recourir aux aides sociales. D'autre part, des travailleurs impactés par la crise (par une mise au chômage, la fermeture de leur commerce, etc.) ont développé une activité «au noir» pour améliorer leur situation financière. Les contrôles de terrain n'ont pas cessé, mais il y en a eu beaucoup moins qu'en temps normal³⁰.

l'emploi bénéficieraient à toute la collectivité (un taux d'emploi plus élevé augmente le montant des recettes fiscales récoltées!).

Quels éléments doivent être pris en compte par les politiques de relance?

Pour éviter que les inégalités économiques ne se creusent davantage, plusieurs éléments doivent être pris en compte lors de la mise en place de politiques de relance²³.

Pour certains, la priorité doit porter sur le développement des aides au premier emploi et sur la lutte contre la fracture numérique²⁴. À Bruxelles, l'organisme d'aide à l'emploi Actiris a observé un changement dans les profils des personnes qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi: un nombre d'inscriptions inédit de jeunes diplômés et d'habitants de communes aisées et un nombre en baisse de bénéficiaires des services du CPAS²⁵ (-0,4% en un an, alors qu'une augmentation était attendue)²⁶. Cette dernière observation s'expliquerait en partie par les barrières numérique et linguistique qui sont un frein à l'inscription à distance.

Le Conseil supérieur de l'emploi (CSE) rappelle que certains groupes sont plus à risque de subir les effets de la crise sur leur emploi. Dans son état des lieux du marché du travail belge dans le contexte du Covid²⁷, il cite notamment:

- les travailleurs actifs de moins de 30 ans qui font face à une conjoncture économique défavorable ou qui n'ont pas les compétences demandées par le marché actuellement;
- les femmes, surreprésentées dans les secteurs les plus touchés par la crise;
- les personnes de plus de 55 ans qui ont plus de difficultés à rebondir après un licenciement.

Caroline Jeanmart, sociologue, et
Elena McGahan, économiste, Observatoire
du crédit et de l'endettement

1 Statbel.be: emploi et chômage, juillet 2021.

2 Pour information: les personnes en situation de chômage temporaire ne sont pas incluses dans le taux de chômage.

3 Statbel, «Les conséquences de la crise du Covid-19 pour le marché du travail en Belgique en 2020 restent globalement limitées», 29 mars 2021. Les chiffres rapportés sont des estimations réalisées sur la base de l'Enquête sur les forces de travail. Elle repose sur un échantillon effectif d'environ 121.700 personnes (répondants) d'âge actif (15 ans et plus) en 2020. L'Enquête sur les forces de travail est une enquête continue. Cela signifie que l'échantillon est réparti uniformément sur les 52 semaines (de référence) de l'année.

4 Working Group Social Impact Corona Crisis, «Monitoring des conséquences du Covid-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique», 11 décembre 2020.

5 Direction générale du Trésor, «Situation économique et financière de la Belgique», 22 avril 2021.

6 Joris Q., «Les personnes faiblement qualifiées toujours plus à la traîne», L'Écho, 5 février 2020.

7 Statbel, «Les conséquences de la crise du Covid-19 pour le marché du travail en Belgique en 2020 restent globalement limitées», 29 mars 2021.

8 D'après les statistiques de Statbel, le nombre de salariés temporaires a chuté de 7,8% entre 2019 et 2020 et celui de salariés en temps partiel de 2,5%.

9 Working Group Social Impact Corona Crisis, «Monitoring des conséquences du Covid-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique», 12 février 2021.

10 Le Forem, «Marché de l'emploi et conjoncture en Wallonie», avril 2021.

11 D'après l'analyste P.N. Schwab: «Au niveau de la Belgique tout entière, les entrepreneurs ont fondé au total 99.914 nouvelles entreprises en 2020, en légère augmentation par rapport aux – déjà – excellents chiffres de 2019 (93.341 entreprises créées)». Voir le paragraphe concernant les nouvelles starters dans la section 2.

12 Paquay M., «Le nombre d'entreprises créées en 2020 a augmenté en Belgique», RTBF, 1er mars 2021.

13 Le site de recherche d'emploi «Indeed» recense une diminution de 17,5% du nombre d'emplois entre avril 2020 et avril 2021. Si la situation générale s'améliore, il semblerait que la reprise belge soit l'une des plus lentes d'Europe.

14 Opinion de C. Kegels, du Bureau fédéral du plan.

15 Paquay M., «Le nombre d'entreprises créées en 2020 a augmenté en Belgique», RTBF, 1er mars 2021.

16 Statbel.be: emploi et chômage, juillet 2021.

17 Le Forem, «Marché de l'emploi: tendances et conjoncture en Wallonie», avril 2021.

18 Joris Q., «Deux employeurs sur trois peinent à trouver du personnel», L'Écho, 9 juin 2021.

19 Conseil supérieur de l'emploi, «État des lieux du marché du travail en Belgique dans le contexte du Covid-19», juillet 2020.

20 Belga, «Bpost et le Forem s'allient pour former au moins 200 demandeurs d'emploi», L'Écho, 26 mai 2021.

21 Dive A., «Bruxelles alloue 87 millions de plus à l'emploi en 2021», La Libre, 18 novembre 2020.

22 Conseil supérieur de l'emploi, «État des lieux du marché du travail en Belgique dans le contexte du Covid-19», juillet 2020.

23 Working Group Social Impact Corona Crisis, «Monitoring des conséquences du Covid-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique», 11 décembre 2020, p. 8.

24 Point de vue notamment partagé par G. Chapelle, l'ex-patron d'Actiris.

25 P. Deglume, «Nous perdons les chercheurs d'emploi les plus fragiles», L'Écho, 17 septembre 2020.

26 Le Forem, «Marché de l'emploi et conjoncture en Wallonie», avril 2021.

27 Conseil supérieur de l'emploi, «État des lieux du marché du travail en Belgique dans le contexte du Covid-19», juillet 2020.

28 Lemaire I. et Marsac A., «Travail au noir: fléau pour l'économie ou moyen de survie?», La Libre, mars 2021.

29 Working Group Social Impact Corona Crisis, «Monitoring des conséquences du Covid-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique», 11 décembre 2020, p. 21.

30 Lemaire I. et Marsac A., «Travail au noir: fléau pour l'économie ou moyen de survie?», La Libre, mars 2021.